

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2010

---

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)  
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II - 680

présenté par  
M. Carrez

-----  
**ARTICLE 59**

Après la première occurrence du mot :

« mots : »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 121 :

« « au second alinéa du 1° » sont remplacés par les mots : « à l'avant-dernier alinéa ». ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.